



Diddeléng Hëlleft a.s.b.l.
BP 73 L-3401 Dudelange
christian.flammang@dudelange.lu
Tél.: 51 61 21 - 271
Fax: 51 61 21 - 273

Critères de sélection pour projets à subvenir par DH

Critères A: La formulation du projet

- La demande doit être en 1^{ère} phase introduite par une fiche d'identité du projet et de l'ong, fiche à demander à DH
- Refus pour les aides d'urgence (le CA de DH se réserve le droit de faire exception pour des cas dûment motivés)
- Refus pour les projets dits de «construction seule» si ceux-ci ne sont pas associés à un projet pédagogique ou social à long terme
- Les Aides médicales ne sont pas acceptées (fournitures de médicaments, appel pour l'achat d'un matériel spécifiquement médical etc.) sauf pour projet de prévention/sensibilisation, rénovation d'équipements d'infrastructures de soins du type dispensaire dans le cadre d'un projet de formation de personnel ou de prévention
- Cohérence du projet : participation de la population locale au projet, fidèle en respect avec les objectifs de l'ONG porteur du projet ainsi que la possibilité de l'ONG ou de ses partenaires d'agir localement
- Partenaire civil identifié sur place
- Un cadre logique et un tableau (budget) financier du projet devront être joints au descriptif du projet si la 1^{ère} demande (fiche d'identité) est acceptée.
- Le projet doit être réalisable et viable à long terme avec un suivi assuré de l'ONG
- Pour les projets pluriannuels, la demande doit être introduite au début du projet, DH n'intervient pas pour des projets en cours.
- La demande doit être remise dans une langue officielle du Luxembourg (F; D; L)

Critères B: Le porteur du projet

- Condition sine qua non pour des projets d'envergures : Le projet doit être porté par un partenaire luxembourgeois agréé par le MAE Luxembourg ou être d'utilité public (fondation ou autre organisme reconnu)
- Exceptions: Les associations non conventionnées (par le MAE Coopération) pour des petites actions pourront être soutenues par un subside d'un montant inférieur aux subsides accordés aux projets.

Critères C: Les liens avec DH

- Les projets acceptés devront obligatoirement être présentés par les ong's respectives en public lors de l'AG de DH à Dudelange sous peine d'annulation de l'accord.

Pour les projets pluriannuels, la présentation n'est obligatoire que la première année mais devra introduire un rapport intermédiaire du projet en cours.

Les demandes devront être introduites via mail en début d'année calendrier (31 janvier pour 2012). Plus aucune demande ne sera acceptée après cette date. Les projets acceptés pour l'année calendrier seront présentés en public lors de l'assemblée générale de l'association DH (mai / juin). Il est entendu que la mise respective devra correspondre aux nécessités du projet sans outrepasser les moyens de l'association DH et sans hypothéquer d'autres projets.